

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 14 MAI 2018

Administration générale

1. **La séance a été ouverte** à 20 h 08 en présence de deux (2) citoyens et en l'absence du conseiller André St-Louis.
2. **L'ordre du jour** a été adopté à l'unanimité.
3. **Les comptes courants** ont été déposés, approuvés et autorisés à l'unanimité.
4. Il a été résolu à l'unanimité **de procéder aux écritures comptables de répartition des surplus et déficits du dernier exercice financier** selon nos divers règlements d'emprunt.
5. Il a été résolu à l'unanimité de ne pas contester, auprès de la *Commission municipale du Québec*, **la demande de la Corporation de développement socioculturel de Saint-Paulin d'être exemptée de la taxe foncière.**
6. Dans le cadre des emplois d'été, il a été résolu à l'unanimité **d'engager, selon leur disponibilité et pour un nombre maximum d'heures par semaine, Zachary Elliott (40 h), Étienne Lemay (30 h) et Mathieu Lacerte (40 h).**
7. Il a été résolu à majorité (4 pour et 1 contre) **d'appuyer les organisateurs du Festival western de St-Tite.**
8. Le maire a mentionné au public que l'organisation des Fêtes du 30^e anniversaire de la fusion va bon train.

Sécurité publique

9. Aux fins de l'utilisation de la tablette électronique et du logiciel récemment acquis pour de la prévention en sécurité incendie, il a été résolu à l'unanimité **d'autoriser une dépense de 360 \$ plus taxes afin de faire migrer la licence du logiciel présente sur un ordinateur portable vers la tablette.**
10. La conseillère responsable du secteur, Mme Claire Boucher, n'avait pas d'information particulière à transmettre au public.

Transport

11. Il a été résolu à l'unanimité **de procéder à la réfection de deux (2) ponceaux à l'angle des rues Bergeron et Guimond** pour un total de 10 958,32 \$.

12. Le conseiller responsable du secteur, M. Claude Frappier, a donné avis de motion et déposé **un projet de règlement révisé concernant la circulation des véhicules lourds sur certains chemins municipaux, et aussi pour y inclure aussi le rang Saint-Joseph qui n'était pas visé avant cette révision.** Ce projet sera adopté lors d'une prochaine séance.
13. Le conseiller responsable du secteur, M. Claude Frappier, a informé le public qu'un citoyen a demandé le rehaussement d'un ponceau sur la rue Brodeur pour faciliter le drainage de son terrain et qu'après étude, la Municipalité estime que cet ouvrage n'est pas nécessaire.

Hygiène du milieu

14. Le 10 mai, la Municipalité a ouvert les soumissions dans le cadre du prolongement des services au secteur du Lac-Bergeron. Quatre (4) entrepreneurs ont déposé une soumission. Le prix soumis varie entre 3,6M \$ et 4,9M \$. Il a été résolu à l'unanimité :
- **d'octroyer le contrat à *Entreprises GNP de Victoriaville*, le plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 3 597 466,57 \$ taxes incluses, prix qui respecte le budget prévu;**
 - d'autoriser l'administration à aller en soumission sur invitation pour les services de laboratoire;
 - d'autoriser l'administration à transmettre, au ministère des Transports, la documentation nécessaire à **notre demande de subvention au *Programme de réhabilitation du réseau routier local***;
 - d'autoriser l'administration à recourir à la formule de financement la plus appropriée pour ce projet (temporaire ou permanent).
15. Il a été résolu à l'unanimité **d'autoriser les élèves de l'école des Vallons à procéder à la plantation d'arbres sur certains terrains de la Municipalité** identifiés par nos services et ce, dans le cadre d'un projet scolaire relatif à la carboneutralité, parrainé par la SADC de la MRC de Maskinongé.
16. **Dans le cadre du projet d'implantation d'un écocentre à Saint-Paulin**, il a été résolu à l'unanimité :
- d'implanter l'écocentre au 3051, chemin des Pionniers;
 - de demander, à la CPTAQ, l'autorisation d'y aménager des installations permanentes;
 - entre temps, d'y aménager les installations provisoires nécessaires;
 - d'ouvrir le site au public dès ce week-end du 19 mai;
 - d'aviser la population, via un numéro spécial de *L'AJOUT Municipal*, de l'ouverture de l'écocentre et des modalités de fonctionnement provisoires.
17. Il a été résolu à l'unanimité **d'allouer un budget de 200 \$ au Comité d'hygiène du milieu pour la distribution de plants d'arbres et de vivaces aux citoyens.**
18. La conseillère responsable du secteur, Mme Laurence Requilé, a informé l'assistance que :

- la promesse d'achat du terrain de M. Daniel Jalbert, pour l'installation d'une station de pompage au Lac-Bergeron, est complétée à la satisfaction des parties;
- l'étude de la requête d'une citoyenne pour la lutte aux moustiques n'est pas complétée;
- l'activité de distribution de plants d'arbres et de vivaces aura lieu le lundi 21 mai sur le terrain de l'église.

Santé et bien-être des citoyens

19. Il a été résolu à l'unanimité **d'endosser le projet de déplacement d'une boîte postale sur la rue Plourde, projet qui sera réalisé par Postes Canada**. Ce déplacement a été demandé par des citoyens du secteur et convenu avec les propriétaires du terrain limitrophe du nouvel emplacement.
20. Le conseiller responsable du secteur, M. Mario Lessard, n'avait pas d'information particulière à transmettre au public.

Aménagement, urbanisme et zonage

21. **Dans le cadre du renouvellement de la réglementation municipale en matière d'aménagement et d'urbanisme**, il a été résolu à l'unanimité:
- d'adopter les projets de règlements 251 (traitant du Plan d'urbanisme), 252 (traitant du zonage), 253 (traitant du lotissement), 254 (traitant de la construction), 255 (traitant de l'émission des permis et certificats) et 256 (traitant des dérogations mineures);
 - d'adopter le résumé des orientations de cette masse importante de documents (plusieurs centaines de pages à l'étude depuis 2012);
 - d'adopter le calendrier de cheminement du dossier;
 - d'autoriser l'émission d'un avis public et la publication des orientations dans un numéro spécial de *L'AJOUT MUNICIPAL*.
- De plus, avis de motion ont été donnés pour les différents projets de règlement et il a été statué qu'une séance de consultation publique sera tenue le 6 juin prochain.**
22. Il a été résolu à l'unanimité **de requérir une servitude de maintien en état de l'immeuble du 2621-2623 rue Laflèche**, dont un escalier ne respecte pas une marge de recul par 11 cm. Cette procédure permet l'aliénation de l'immeuble sans procédure de dérogation mineure.
23. Il a été résolu à l'unanimité **d'intégrer au chemin public, la parcelle de terrain appartenant à la Municipalité à proximité de la virée de la rue Camille-Michaud**. Cette disposition permettra aux acquéreurs du terrain voisin, M. Gérard Diamond et Mme Diane Lessard, d'accéder librement au chemin public.

24. Le conseiller responsable du secteur, M. André St-Louis, étant absent, aucune information particulière n'a été communiquée au public.

Culture, loisirs et sports

25. Aucun sujet à l'ordre du jour.

26. Le conseiller responsable du secteur, M. Jacques Frappier, n'avait pas d'information particulière à transmettre au public.

Autres sujets

27. Monsieur Mario Dion, résident de la rue Matteau, a demandé sur quelle sorte de tablette sera installée la licence du logiciel.

28. Par vote unanime, la séance a été levée à 20 h 25.